



**Programme
Alimentaire
Mondial**

wfp.org/fr

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–13 novembre 2015

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2015/8-B/2

15 octobre 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT–NÉPAL 200875

**Rétablir la sécurité alimentaire et
nutritionnelle et mettre en place des moyens
d'existence résilients dans les zones touchées
par le séisme**

Nombre de bénéficiaires	381 000
Durée du projet	3 ans (1 ^{er} janvier 2016–31 décembre 2018)
Marqueur de l'égalité hommes-femmes*	2A
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	11 493 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	17 920 161
Transferts de type monétaire et coûts connexes	28 951 669
Développement et augmentation des capacités	524 921
Coût total pour le PAM	62 794 036

* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

M. D. Kaatrud
Directeur régional
Asie

Courriel: david.kaatrud@wfp.org

Mme P. Bradford
Directrice de pays
Courriel: pippa.bradford@wfp.org

RÉSUMÉ

Le séisme qui a frappé le Népal en avril 2015 a provoqué des dégâts estimés à 7 milliards de dollars É.-U., ce qui représente le tiers du produit intérieur brut du pays. Les femmes rurales et les groupes marginaux des zones reculées ont subi un niveau disproportionné de dommages et de pertes.

L'indice de la faim dans le monde est de 16,4 au Népal, ce qui représente un niveau jugé "sérieux"; un quart de la population vit dans la pauvreté et la prévalence de la malnutrition est élevée. Le retard de croissance touche 37,4 pour cent des enfants âgés de moins de 5 ans et 11,3 pour cent souffrent d'émaciation, ce qui contribue à des taux de morbidité et de mortalité significatifs.

L'intervention prolongée de secours et de redressement 200875 a pour objet de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats et d'aider les communautés et le Gouvernement à remettre en état les infrastructures et à promouvoir des moyens d'existence résilients. Le PAM viendra en aide à 381 000 personnes sur une période de trois ans en rétablissant les voies d'accès dans les zones montagneuses et en apportant un soutien à 41 000 enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition. Les composantes relatives à la réfection de l'infrastructure et à la restauration des moyens d'existence seront centrées sur les sept districts les plus sinistrés; les interventions visant la nutrition s'adresseront aux enfants des 14 districts retenus comme étant prioritaires selon le module de la nutrition.

Les objectifs sont triples:

- rétablir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et reconstruire l'infrastructure communautaire à l'appui du relèvement du Népal suite au séisme (Objectif stratégique 2);
- appuyer la restauration des moyens d'existence et le renforcement de la résilience des communautés face aux chocs futurs (Objectif stratégique 3); et
- accroître la capacité du Gouvernement à se préparer à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes naturelles, à suivre la situation et à intervenir (Objectif stratégique 3).

L'intervention est en phase avec les constatations de l'évaluation des besoins consécutifs à la catastrophe et les données issues du système de suivi de la sécurité alimentaire du Népal, et conforme au Cadre stratégique du Gouvernement relatif aux moyens d'existence résilients dans les zones du Népal touchées par le séisme, au treizième plan triennal, au plan multisectoriel

pour la nutrition et à la stratégie de développement agricole. Elle contribue aux effets directs 1, 2 et 7 prévus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 4 et 5.

PROJET DE DÉCISION*

Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Népal 200875, "Rétablir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et mettre en place des moyens d'existence résilients dans les zones touchées par le séisme" (WFP/EB.2/2015/8-B/2), qui est proposée.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte

1. Le 25 avril, un séisme de magnitude 7,8 a frappé le district de Gorkha au nord-ouest de Katmandou, causant de graves destructions dans l'ensemble de la région de développement centrale; il a été suivi le 12 mai d'une seconde secousse de magnitude 7,3 le long de la frontière des districts de Dolakha et de Sindhupalchok, qui a fait de nouveaux ravages. Ensemble, dommages et pertes sont estimés à 7 milliards de dollars, soit le tiers du produit intérieur brut (PIB) du Népal¹. Plus de 9 000 personnes ont perdu la vie.
2. D'après les estimations, ces chocs ont plongé dans la pauvreté 700 000 personnes supplémentaires, dont 50 à 70 pour cent vivent dans des zones reculées proches des épïcêtres. Les secteurs de la production et des services sont gravement perturbés et les pertes se chiffrent à 280 millions de dollars pour l'agriculture, 100 millions de dollars pour l'élevage, 60 millions de dollars pour le tourisme, auxquelles s'ajoutent d'autres pertes dans les secteurs du commerce et de l'industrie. Le tourisme, qui est un important moteur de l'économie, devrait marquer un recul de 20 pour cent dans les deux prochaines années¹. Le Népal mettra de nombreuses années à se remettre des destructions d'habitations, d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de ponts et de sites du patrimoine qu'il a subies.
3. Les difficultés d'accès dans les zones montagneuses du Népal posent un grave problème, particulièrement pendant la période de la mousson de juin à septembre; la destruction des routes et les glissements de terrain continus aggravent la situation en limitant l'accès aux marchés et aux services, ce qui entrave la mise en valeur du capital humain et le rétablissement des moyens d'existence.
4. L'opération d'urgence 200668 est venue en aide à 2 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les zones touchées par le séisme. En mai 2015, l'intervention du PAM est passée de transferts alimentaires d'urgence sans condition à une combinaison d'opérations portant sur l'alimentation et la nutrition associées à des transferts monétaires sous condition. La phase finale sera axée sur la restauration de l'infrastructure communautaire et l'accroissement du recours aux transferts de type monétaire dans le cadre des programmes.
5. Le Népal, qui figure parmi les pays les plus pauvres du monde, se classait en 2014 au 145^{ème} rang sur 187 pays selon l'indice de développement humain. Après que le conflit civil a pris fin en 2006, les principaux partis politiques ont signé en juin 2015 un accord qui a permis à l'Assemblée constituante d'élaborer une nouvelle constitution, entrée en vigueur le 20 septembre 2015. Cette évolution, ainsi que l'afflux d'aide publique au développement dans le sillage du séisme, ont créé une situation tendue dans laquelle l'aide revêt une dimension politique².
6. Il existe de notables disparités entre zones urbaines et zones rurales où les taux de dénutrition et de pauvreté sont plus élevés, l'infrastructure est moins développée et l'accès aux services est limité. Les régions touchées par le séisme abritent certaines des

¹ Commission de planification nationale du Népal. 2015. *Nepal Earthquake 2015 Post-Disaster Needs Assessment*. Katmandou.

² *Nepali Times*, 8 juin 2015.

communautés les plus reculées et les plus pauvres du monde, lesquelles sont pénalisées par le système de castes népalais qui est discriminatoire à l'égard des groupes marginaux³.

7. Pour ce qui est de l'indice d'inégalité entre les sexes, le Népal se plaçait en 2013 au 98^{ème} rang sur 152 pays. Le niveau d'éducation des femmes et des filles est plus faible, elles ont moins de poids dans la prise de décision et moins d'indépendance économique que les hommes. La migration est une stratégie de subsistance courante, particulièrement chez les hommes, de sorte que de nombreuses femmes sont laissées sur place pour cultiver la terre ou travailler dans le secteur informel. Le relèvement prendra plus de temps pour les femmes que pour les hommes du fait de l'étroitesse de leur base d'actifs, du poids des travaux domestiques, du faible accès aux ressources économiques et du manque de moyens d'existence autres.
8. Ce sont les femmes et les groupes marginaux des districts les plus défavorisés qui ont subi les plus lourdes pertes et les dommages les plus graves; pourtant ce sont les moteurs de la résilience communautaire¹; la prédominance des femmes dans les secteurs agricole et informel leur confère un rôle important dans le relèvement. Le PAM encouragera une croissance économique équitable pour les femmes et les groupes marginaux car le relèvement consécutif à une catastrophe ne saurait être viable sans l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale.
9. Les ménages népalais sont fortement tributaires des envois de fonds de l'étranger, qui constituent près de 25 pour cent du PIB⁴. Quelque 2 millions de travailleurs migrants sont rentrés au pays après la catastrophe, mais la plupart devraient repartir pour reprendre leur travail à l'étranger⁵, et les conséquences économiques du séisme pourraient intensifier l'émigration. L'afflux important d'aide internationale offrira toutefois des possibilités d'emploi dans des secteurs comme la construction.

Situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition

10. Au Népal, l'accès aux terres productives et aux autres facteurs culturels, économiques et environnementaux influent sur la sécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est plus marquée dans les zones montagneuses en raison du faible niveau de la productivité agricole et du manque d'accès aux marchés. Le régime alimentaire est peu diversifié et l'assainissement est généralement insuffisant. Sécheresses, inondations et glissements de terrain aggravent la vulnérabilité des communautés pauvres face aux chocs économiques et autres.
11. Suite aux séismes, 1,4 million de personnes nécessitaient une assistance alimentaire; dans tous les districts touchés, la sécurité alimentaire de même que la consommation alimentaire des ménages et la diversité du régime alimentaire ont reculé (voir la carte)⁶. Les pertes, qui ont porté sur les récoltes, les habitations, les réserves vivrières, les animaux et les actifs productifs, ont rendu la situation en matière de sécurité alimentaire encore plus préoccupante et pourraient entraîner une augmentation de la pauvreté, particulièrement parmi les femmes qui dépendent de l'agriculture⁷.

³ Les minorités ethniques telles que les Tamangs et les castes défavorisées comme les Dalits sont particulièrement vulnérables.

⁴ Banque mondiale. 2014. *Migration and Development Brief 2014*. Washington.

⁵ Voir: <http://blogs.wsj.com/indiarealtime/2015/05/02/nepal-quake-may-trigger-a-new-wave-of-migrant-workers/>.

⁶ PAM. 2015. *The food security impact of the earthquakes in Nepal*. Katmandou.

⁷ Commission de planification nationale du Népal, 2015.

12. Les ménages vivant dans des zones reculées sont de plus en plus tributaires de l'aide humanitaire et des achats de produits alimentaires pendant les périodes de soudure. La Banque asiatique de développement a noté que la faiblesse de la production agricole pendant les neuf mois ayant précédé le séisme, l'épuisement des stocks de vivres des ménages et la dégradation des voies d'approvisionnement vers la Chine avaient déjà entraîné des hausses des prix des produits alimentaires et des articles non alimentaires, et estimé qu'il fallait s'attendre à une poussée de l'inflation⁸. D'après les données communiquées, les précipitations ont été insuffisantes dans de nombreux districts producteurs de riz paddy et de maïs, ce qui aura des répercussions sur la production végétale de l'été 2015⁹.
13. Avant le séisme, la prévalence du retard de croissance chez les enfants âgés de moins de 5 ans était de 41 pour cent et celle de l'émaciation était de 11 pour cent. Dans les 14 districts retenus comme étant prioritaires selon le module de la nutrition, la malnutrition aiguë globale s'échelonnait entre 6 et 14 pour cent et le retard de croissance entre 28 et 51 pour cent¹⁰. L'enquête démographique et sanitaire conduite au Népal en 2011 indique que l'anémie touche les deux tiers des enfants âgés de 6 à 23 mois, 35 pour cent des femmes et 48 pour cent des femmes enceintes¹¹.

POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

Gouvernement

14. L'évaluation des besoins consécutifs à la catastrophe réalisée en mai 2015 par le Gouvernement avec le concours du PAM et d'autres partenaires indique que le coût de la reconstruction pourrait dépasser 6,7 milliards de dollars. L'analyse était axée sur la résilience et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les activités de redressement. La stratégie de reconstitution des moyens d'existence adoptée par le Gouvernement dans les zones touchées par le séisme souligne l'importance d'associer l'assistance immédiate à la reconstitution des moyens d'existence sur le long terme.
15. Le Népal consacre 1,32 pour cent de son PIB à la protection sociale, ce qui représente un des pourcentages les plus élevés de l'Asie du Sud¹². De nombreux programmes sont en place – transferts en espèces et en nature, assurance sociale, travaux publics et soutien aux moyens d'existence – mais du fait de l'absence de coordination entre ces différentes initiatives, il est difficile d'en amplifier une spécifiquement pour dispenser les secours aux sinistrés. Le Gouvernement s'est engagé à verser 2 000 dollars par maison endommagée par le séisme pour la reconstruction.
16. Le Ministère des affaires fédérales et du développement local, qui est le principal interlocuteur gouvernemental du PAM, lui a demandé d'appuyer la sécurité alimentaire et le redressement en offrant une assistance autant que possible sous forme de transferts monétaires.

⁸ Voir: <http://blogs.adb.org/blog/updated-economic-outlook-following-nepal-s-earthquake-prices-trade-budget>.

⁹ Ministère du développement agricole et PAM. 2015. *Nepal Food Security Bulletin*, numéro 45. Katmandou.

¹⁰ Haslett, S., Jones, G., Isidro, M., Sefton, A. 2014. *Small Area Estimation of Food Insecurity and Undernutrition in Nepal*. Katmandou, Bureau central de la statistique.

¹¹ http://www.unicef.org/infobycountry/nepal_nepal_statistics.html.

¹² Banque mondiale. 2015. *The State of Social Safety Nets 2015*. Washington.

Autres grands intervenants

17. Plusieurs entités des Nations Unies participent aux secours et à la reconstruction, à savoir le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour la population. Parmi les organisations non gouvernementales (ONG) internationales qui opèrent dans les zones touchées figurent Plan International, Oxfam, Save the Children et CARE International. Le secteur de la société civile népalaise fournit un important soutien.

Coordination

18. Le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires fédérales et du développement local pilotent les interventions d'urgence et les activités de redressement, dont le PAM appuie la coordination en co-pilotant avec la FAO le module de la sécurité alimentaire et en dirigeant le module de la logistique. Le PAM participe en outre au module de la nutrition et, selon que de besoin, gère d'autres services communs, notamment les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies. Il collaborera avec l'Autorité nationale chargée de la reconstruction pour assurer la remise en état et la reconstruction après le séisme.

OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE DU PAM

19. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200875 vise à appuyer les priorités définies par l'évaluation des besoins consécutifs à la catastrophe ainsi que la stratégie de reconstitution des moyens d'existence adoptée par le Gouvernement pour les secteurs de l'infrastructure communautaire, de l'agriculture, de la nutrition, du tourisme et de la réduction des risques de catastrophe. L'intervention est en phase avec les Objectifs stratégiques 2 et 3, ainsi qu'avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1, 3, 4 et 5¹³.

20. L'intervention aura pour objectifs de:

- rétablir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et reconstruire l'infrastructure communautaire (Objectif stratégique 2);
- appuyer la restauration des moyens d'existence et le renforcement de la résilience des communautés face aux chocs futurs (Objectif stratégique 3); et
- accroître la capacité du Gouvernement à se préparer à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes naturelles, à suivre la situation et à intervenir (Objectif stratégique 3).

¹³ OMD 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; OMD 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; OMD 4 – Réduire la mortalité infantile et post-infantile; OMD 5 – Améliorer la santé maternelle.

STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PAM

Nature et efficacité de l'assistance liée à la sécurité alimentaire apportée à ce jour

21. Le Gouvernement appuie depuis 1995 l'initiative de travaux d'infrastructures communautaires en milieu rural lancée par le PAM pour réduire la pauvreté. Une évaluation indépendante couvrant la période allant de 1996 à 2007 fait état d'importants bénéfices pour les ménages ruraux en situation précaire. Les enseignements dégagés ainsi que les meilleures pratiques ont été intégrés dans les projets d'infrastructures.
22. Il ressort de plusieurs évaluations indépendantes des interventions menées par le PAM de 2002 à 2010 qu'il était l'une des rares organisations à avoir continué à appuyer les populations isolées tout au long du conflit civil. L'assistance alimentaire a été livrée avec efficacité et efficacité, renforçant la résilience de communautés sujettes aux aléas. Les évaluateurs ont recommandé que le PAM concentre la programmation sur un nombre plus restreint de districts, veille à ce que les équipements construits puissent être entretenus et aide à harmoniser les processus de planification nationale et locale ainsi que les budgets. Dans le cadre de l'IPSR 200875, le PAM s'attachera à renforcer les capacités du Gouvernement et des institutions locales afin de veiller à ce que sur le long terme, ces instances prennent en main les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
23. Le Système népalais de suivi de la sécurité alimentaire (NeKSAP) lancé par le PAM en 2002 est maintenant géré conjointement avec le Ministère du développement agricole, sous la houlette de la Commission nationale de la planification et avec un financement de l'Union européenne. Sa mise en service au niveau national et régional, et à celui des districts est en cours; le système a joué un rôle décisif dans l'évaluation des dommages provoqués par le séisme et dans la production de données facilitant l'élaboration de la réponse humanitaire. Il continuera d'assurer le suivi de la sécurité alimentaire ainsi que celui des opérations de relèvement et de reconstruction consécutives au séisme pendant la durée de l'IPSR 200875.
24. Le PAM tirera les enseignements de l'opération d'urgence 200668, qui appuie 2 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les zones sinistrées. En juin 2015, il est passé à des transferts monétaires assortis de conditions pour les activités de remise en état des installations. Une évaluation de mai 2015 fondée sur des informations émanant du NeKSAP a montré que l'assistance alimentaire du PAM était essentielle pour stabiliser la sécurité alimentaire. Deux opérations spéciales conduites par le PAM ont permis d'appuyer la coordination, la logistique, les technologies de l'information en situation d'urgence et les services aériens. En 2015 l'appui du PAM à la préparation logistique aux situations d'urgence à l'aide d'un fonds d'affectation spéciale a été essentiel pour la rapidité de l'intervention et le soutien aux autres acteurs humanitaires.
25. Dans sa conception, l'IPSR 200875 tire parti des avantages comparatifs du PAM au Népal: expérience des opérations en zones reculées, présence sur le terrain solidement ancrée, bons rapports avec les autorités et les communautés locales, aptitude à amplifier les transferts de type monétaire, compétences en matière de systèmes d'information et d'analyse de la sécurité alimentaire.

Stratégie

26. L'IPSR 200875 aidera le Gouvernement à passer des secours à la reconstruction et au rétablissement des moyens d'existence en privilégiant les éléments suivants: i) création d'actifs et résilience; ii) assistance nutritionnelle; et iii) systèmes d'information et analyse de la sécurité alimentaire. Le PAM s'attachera à rétablir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme tout en mettant en place des moyens d'existence résilients et en s'efforçant d'atteindre les communautés les plus reculées et les plus pauvres des zones touchées par le séisme.

⇒ *Création d'actifs et résilience*

27. Le PAM, le Gouvernement et d'autres parties prenantes donneront aux bénéficiaires des districts les plus pauvres et les plus vulnérables la possibilité de planifier, construire et entretenir des infrastructures communautaires favorisant des moyens d'existence résilients. L'approche de la planification adoptée par le PAM est impulsée par les communautés et sera centrée sur la participation des femmes, des personnes âgées et des groupes marginaux à la prise de décision. L'assistance alimentaire pour la création d'actifs (activités 3A) appuiera les ménages les plus démunis et les plus touchés par l'insécurité alimentaire. Le choix de modalités de transfert appropriées sera guidé par les données issues d'analyses de marché portant sur l'accessibilité, la disponibilité de denrées et les prix.

28. La composante relative aux infrastructures communautaires et aux moyens d'existence a pour objet la construction ou la réfection de routes indispensables à l'accès et aux services dans les zones reculées et elle appuiera la relance des marchés et du tourisme. Des mesures de protection, notamment contre les glissements de terrain, assureront la durabilité des aménagements. Le PAM créera des centres communautaires destinés à améliorer les moyens d'existence, la communication d'informations sur la réduction des risques de catastrophe et sur les possibilités d'emploi pour les femmes.

29. Les comités de développement villageois seront consultés pour veiller à ce que les communautés les plus vulnérables et isolées soient ciblées dans les sept districts touchés. Les comités de gestion de projet établis sous l'égide du comité de développement des districts étudieront les listes d'actifs prioritaires dressées par les communautés. Les recommandations issues d'évaluations antérieures guideront la mise au point d'une approche intégrée de la construction d'équipement en liaison avec les activités des partenaires; la stabilisation des pentes pour protéger les pistes et les étangs de captage d'eau est un exemple de cette démarche.

30. Afin de renforcer la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise ainsi que les capacités logistiques, des centres communautaires seront construits pour permettre aux ménages de stocker produits alimentaires et semences. Le PAM intégrera la réduction des risques de catastrophe dans la planification au niveau des villages, dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation.

31. Au titre de cette composante, les travailleurs non qualifiés recevront une formation en fonction de leurs besoins et des nécessités de la construction d'équipements. Le Département du développement de l'infrastructure locale et des routes agricoles dirigera les processus d'assurance qualité. L'Association népalaise d'ingénierie, le Département de la géologie et l'Université de Tribhuvan contribueront aux évaluations, au suivi et à la supervision des activités de construction.

32. À la demande du Ministère des affaires fédérales et du développement local, le PAM renforcera le processus annuel de planification à l'échelon des communautés mis en œuvre par le Gouvernement pour déterminer les besoins, sélectionner les équipements, et garantir la prise en main des activités et l'entretien des réalisations par les communautés; il s'assurera aussi que les priorités des communautés sont bien intégrées dans les plans des comités de développement villageois. Le PAM appuiera l'analyse des interventions en matière de sécurité alimentaire au niveau des districts avec le NeKSAP pour veiller à ce que l'information dans ce domaine soit utilisée lors de la planification au niveau des communautés.
33. L'assistance alimentaire prendra la forme de transfert de vivres ou d'espèces. Le Gouvernement a demandé au PAM d'appuyer les activités Espèces pour la création d'actifs chaque fois que possible, mais on s'attend à ce que les populations de Gorkha, Dhading, Rasuwa et Sindhupalchok nécessitent une assistance alimentaire en nature pendant au moins les six premiers mois. Les évaluations de la capacité sectorielle des marchés et des services financiers réalisées au cours du deuxième semestre de 2015 permettront de déterminer les zones se prêtant à la programmation de transferts monétaires.

⇒ *Assistance nutritionnelle*

34. L'IPSR 200875 visera à réduire la malnutrition aiguë modérée dans les districts touchés par le séisme et à renforcer la capacité du Gouvernement à exécuter des programmes de supplémentation alimentaire ciblée dans le cadre de sa stratégie de gestion de la malnutrition aiguë. Le PAM prêtera aussi concours au Gouvernement pour actualiser ses politiques nutritionnelles.
35. En ce qui concerne le traitement de la malnutrition aiguë modérée dans les 14 districts classés prioritaires par le module de la nutrition, le ciblage sera guidé par les rapports sur le dépistage des enfants et une évaluation nutritionnelle conduite fin 2015. En se fondant sur des données datant d'avant le séisme, le PAM appuiera le traitement de quelque 41 000 enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition modérée, et ce pendant trois ans, conformément aux priorités retenues par le module de la nutrition et le Gouvernement.
36. Le PAM, le Ministère de la santé et de la population, l'UNICEF et d'autres partenaires mettront en œuvre des initiatives de supplémentation alimentaire ciblée et développeront les capacités du système de santé népalais à détecter et traiter la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de 6 à 59 mois. La supplémentation alimentaire ciblée sera associée à des soins ambulatoires dispensés dans des centres de santé et encouragera de saines pratiques nutritionnelles à la faveur de conseils aux soignants sur l'alimentation et l'hygiène des nourrissons et des jeunes enfants. Le PAM collaborera avec les acteurs du secteur de la nutrition pour coordonner l'exécution des initiatives, associer les bénéficiaires aux activités nutritionnelles et élargir la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles aux zones reculées.
37. Le PAM conduira des analyses de situation et des essais de faisabilité avec le Gouvernement dans le cadre d'un projet d'enrichissement du riz. Si les conditions sont favorables, l'enrichissement des stocks de riz destinés à la vente à prix subventionnés dans les zones reculées touchées par l'insécurité alimentaire sera prioritaire.

⇒ *Systèmes d'information et analyses de la sécurité alimentaire*

38. En conformité avec la stratégie de développement de l'agriculture du Népal, le PAM continuera d'apporter un soutien technique pour le NeKSAP et déploiera des contrôleurs pour évaluer la sécurité alimentaire, la reconstruction et la remise en état dans les zones touchées par le séisme; des contrôleurs femmes seront présentes autant que possible pour

encourager le retour d'informations de la part des femmes bénéficiaires. L'outil de suivi électronique intégré du PAM servira à télécharger les données relatives à l'avancement des travaux sur le NeKSAP et les systèmes d'information sectorielle. Ces renseignements renforceront les dispositifs du Gouvernement relatifs au redressement et à la reconstruction, qui comportent des réseaux concernant la sécurité alimentaire au niveau des districts ainsi que des comités de gestion des secours d'urgence.

39. Le bureau de pays utilisera la plateforme SCOPE, qui permet l'enregistrement biométrique des bénéficiaires, un suivi rapide et un retour d'information fiable, afin d'assurer l'efficacité et la transparence des transferts de type monétaire et des transferts alimentaires. Le PAM procède actuellement à la mise en place du système SCOPE dans le cadre de la troisième phase de l'opération d'urgence 200668, et il le mettra intégralement en service dans le contexte de l'IPSR 200875. Lorsqu'il sera possible de le faire et dans les districts ciblés où la plateforme est déjà en place, le PAM harmonisera SCOPE avec le système d'information de gestion du Gouvernement, qui est utilisé pour les transferts électroniques effectués au profit des communautés participant aux programmes gouvernementaux de protection sociale.

⇒ *Opérations complémentaires*

40. Le PAM renforcera les capacités du Gouvernement et d'autres partenaires en matière de logistique et de préparation aux catastrophes dans le cadre d'une opération spéciale en fournissant le matériel (outils de construction, articles non alimentaires et autres) nécessaires pour appuyer l'IPSR 200875, remettre en état l'infrastructure communautaire et faciliter l'accès aux zones reculées¹⁴. L'opération spéciale permettra également d'exploiter jusqu'à sept plateformes logistiques, en fonction des besoins opérationnels.

Transfert des responsabilités

41. Avant le séisme, les habitants des zones actuellement sinistrées vivaient dans l'ensemble en situation de sécurité alimentaire¹⁵. L'IPSR 200875 appuie le rétablissement de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en renforçant les moyens d'existence et la résilience des communautés.
42. Les activités seront progressivement supprimées à mesure que les transferts monétaires et alimentaires deviendront moins nécessaires. Le PAM cessera son assistance aux communautés une fois que les processus de planification seront rétablis, que les budgets villageois seront à nouveau consacrés au soutien communautaire et non plus à la reconstruction, et que les infrastructures communautaires et les compétences auront été renforcées.

BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

43. Un rapport établi par le PAM et le module de la sécurité alimentaire en mai 2015 à l'aide de données du NeKSAP indiquait que 1,4 million de personnes nécessitaient immédiatement une assistance en raison des dégâts causés aux stocks alimentaires, aux marchés, aux pistes et autres types d'infrastructures. Ce chiffre devrait tomber à 400 000 d'ici la fin de 2015 à mesure que le Népal se remet du séisme.

¹⁴ L'opération spéciale se poursuivra probablement jusqu'à la moitié de 2017.

¹⁵ PAM et NeKSAP. 2015. *The Food Security Impact of the Earthquakes in Nepal*. Katmandou.

44. Le ciblage géographique reposera sur les données les plus récentes relatives à la sécurité alimentaire issues du NeKSAP et les constatations de l'évaluation conjointe de la sécurité alimentaire, des moyens d'existence et des premières phases de redressement datant de septembre/octobre 2015¹⁶. Les facteurs de vulnérabilité et de risque présents avant le séisme tels que l'isolement, les catastrophes, l'insécurité alimentaire chronique et la dénutrition seront également pris en compte aux fins du ciblage. Compte tenu de l'amélioration se dégageant des données actuelles du NeKSAP pour ce qui est de la sécurité alimentaire et du rétablissement des moyens d'existence, et de l'auto-ciblage auquel devraient procéder les bénéficiaires, les ménages ayant besoin d'assistance devraient être au nombre de 381 000 en 2016, de 252 000 en 2017 et de 176 000 en 2018. Le PAM concentrera son action sur les mêmes communautés pendant trois ans afin d'en maximiser les effets sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Si l'insécurité alimentaire atteint les niveaux dits de "crise" (phase 3 de l'IPC) ou d'"urgence" (phase 4) dans les zones touchées par le séisme, le PAM adaptera ses programmes en conséquence¹⁷.
45. Le PAM travaillera de concert avec les autorités à l'échelon des districts et des villages pour cibler les communautés les plus vulnérables, en portant tout particulièrement son attention sur les groupes vulnérables – femmes et filles, minorités ethniques, personnes handicapées et personnes âgées. Les activités 3A seront adaptées aux besoins et aux capacités au niveau local; les personnes qui ne seront pas en mesure d'y participer seront chargées de tâches plus légères comme chercher de l'eau ou s'occuper des enfants, ou bien suivront une formation.
46. Le PAM entreprendra un exercice de cartographie avec les autres organismes des Nations Unies et les ONG internationales partenaires afin de coordonner les interventions et d'éviter les chevauchements. Il s'emploiera à favoriser les synergies et à renforcer les complémentarités entre programmes avec les partenaires travaillant dans les mêmes zones géographiques.
47. Pendant la première année de l'IPSR 200875, la supplémentation alimentaire ciblée s'adressera à 41 000 enfants âgés de 6 à 59 mois, puis à 25 000 pendant la deuxième et la troisième année. Le PAM fournira une supplémentation alimentaire ciblée dans 14 districts classés prioritaires selon le module de la nutrition. Les données issues de l'enquête relative au suivi et à l'évaluation normalisés des phases des secours et de la transition prévue fin 2015 permettront d'affiner le ciblage dans les districts concernés.

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE D'ACTIVITÉ			
Activité	Garçons/ hommes	Filles/ femmes	Total
Supplémentation alimentaire ciblée – enfants de 6 à 59 mois	20 500	20 500	41 000
Activités 3A (vivres)	83 320	86 680	170 000
Activités 3A (espèces)	83 320	86 680	170 000
TOTAL	187 000	194 000	381 000

¹⁶ Elle donnera une image plus précise des tendances de la sécurité alimentaire et des besoins prioritaires en matière d'actifs recensés par les communautés touchées par le séisme.

¹⁷ La classification intégrée de la phase de la sécurité alimentaire (IPC) est expliquée à l'adresse: http://www.ipcinfo.org/fileadmin/templates/ipcinfo/Docs/IPC_Facsheet_FR.pdf.

48. Les directives du Ministère des affaires fédérales et du développement local relatives à la formule Espèces contre travail dans le cadre du redressement rapide seront appliquées à l'identification et à la vérification des bénéficiaires. Le PAM enregistrera les bénéficiaires dans le système SCOPE au moyen des cartes d'identité; en l'absence de ce document, il délivrera une pièce d'identité spéciale. La liste des bénéficiaires de l'opération d'urgence 200668 servira à identifier les nouveaux participants aux activités 3A.
49. Les zones de distribution finale disposeront d'aires d'attente séparées pour les femmes et pour les hommes, et les personnes âgées, les personnes handicapées et les femmes enceintes seront prioritaires. Les bénéficiaires auront accès à une assistance et pourront faire des réclamations directement sur les sites des distributions ou par l'intermédiaire du numéro vert *Namaste WFP* ("Bonjour le PAM"); mis en place par le bureau du PAM au Népal dans le cadre de l'opération d'urgence 200668, il offre aux populations touchées par le séisme un moyen sûr et simple d'obtenir des renseignements sur les activités menées par le PAM dans leur village. Des femmes ayant reçu une formation spécifique seront disponibles pour répondre aux appels ayant plus particulièrement trait à la problématique hommes-femmes, notamment ceux susceptibles d'être liés à la protection.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE NUTRITIONNEL ET RATIONS/VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE

50. L'aliment de base des Népalais étant le riz, le régime alimentaire est donc riche en hydrates de carbone; lentilles et haricots sont les principales sources de protéines des ménages les plus pauvres, tandis que les familles plus aisées consomment davantage de viande et de produits laitiers.
51. Le PAM adoptera la formule de l'assistance en espèces dans les zones où les marchés fonctionnent; le taux actuel est de 4 dollars par jour, ce qui correspond au salaire minimum et couvre les besoins d'une famille moyenne comptant cinq membres. Les transferts en nature au titre des activités 3A seront de valeur équivalente à ce montant. Le PAM fournira des rations supplémentaires aux ménages pour équilibrer ces deux modalités de transfert et aider les bénéficiaires d'espèces et de vivres pendant les périodes de soudure.
52. Les bénéficiaires participant aux activités de création d'actifs ne travailleront pas plus de 10 jours par mois pendant les périodes de soudure (de février à avril et de septembre à octobre) pour un maximum de 50 jours par an afin de leur permettre de se consacrer à la plantation de cultures et à d'autres activités de subsistance.
53. Une ration de 92 grammes de Plumpy'Sup par enfant et par jour sera fournie pendant environ trois mois pour les enfants souffrant de malnutrition aiguë modérée.

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES/TRANSFERT PAR ACTIVITÉ (en grammes, par personne et par jour)			
	Création d'actifs (vivres)	Création d'actifs (espèces)	Supplémentation alimentaire ciblée
Riz	720	–	–
Légumes secs	108	–	–
Huile	45	–	–
Plumpy'Sup	–	–	92
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)	–	0,83	–
TOTAL	873	0,83	92
Total kcal/jour	3 360	–	–
% de kcal d'origine protéique	9	–	–
% de kcal d'origine lipidique	13,5	–	–
Nombre de jours d'alimentation par an ou par mois	50 jours par an	50 jours par an	90 jours par an

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE, PAR ACTIVITÉ (tonnes/dollars)			
	Création d'actifs	Supplémentation alimentaire ciblée	Total
Vivres (tonnes)	10 725	768	11 493
Espèces (dollars)	19 683 335		19 683 335

MODALITÉS D'EXÉCUTION

54. Le PAM mettra en œuvre l'IPSR 200875 en collaboration avec le Gouvernement. Un memorandum d'accord déjà établi avec le Ministère du développement agricole facilitera le démarrage immédiat.

Participation

55. Pour les activités 3A, il sera adopté une approche participative appuyée par les partenaires, supervisée par le Ministère des affaires fédérales et du développement local et prenant en compte les enseignements tirés de programmes antérieurs; le recensement, la planification et l'exécution des activités seront conduits par des comités communautaires et villageois élus; la formation pour les participants sera dispensée en fonction des besoins. Des accords formels conclus avec les communautés ainsi qu'un système d'audit public seront garants du respect de l'obligation de rendre compte aux bénéficiaires.

56. Les femmes seront associées à tous les aspects de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation, et elles prendront part aux comités de distribution des vivres et de planification des travaux; des rations familiales leur seront distribuées chaque fois que possible. Des garderies d'enfants installées sur les lieux de travail faciliteront la participation des mères.

Partenaires et capacités

57. Les partenariats sont essentiels pour mener à bien le rétablissement des moyens d'existence et le renforcement de la résilience. Afin d'assurer la qualité des travaux, les questions relatives à l'ingénierie et à la conception seront traitées par l'Association népalaise d'ingénierie, sous la supervision du Département du développement de l'infrastructure locale et des routes rurales; ces deux instances bénéficieront du soutien du PAM. Le Ministère du développement agricole, qui dirige le module de la sécurité alimentaire, collaborera avec le PAM pour appuyer le redressement de l'agriculture et le NeKSAP; le Ministère des forêts et de la conservation des sols s'emploiera avec le PAM à réduire les risques de catastrophe. À l'échelon des districts, les interventions du PAM seront coordonnées par les comités de développement.

58. Le PAM examine la possibilité d'établir un partenariat avec la FAO sur la réduction intégrée des risques de catastrophe au niveau des communautés et d'élaborer une stratégie détaillée concernant les moyens d'existence avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes; il cherchera en outre à exploiter les complémentarités avec Save the Children dans le domaine de l'infrastructure communautaire et de la restauration des moyens d'existence.

59. Au cours de l'opération d'urgence 200668, le PAM a noué des partenariats avec un certain nombre d'ONG nationales et internationales. Il s'emploiera à les amplifier et à associer un plus grand nombre d'ONG locales à la mise en œuvre de l'IPSR 200875; il s'attachera le concours de spécialistes en ingénierie et en développement des moyens d'existence aux fins d'assurer la qualité. Pour la supplémentation alimentaire ciblée, le PAM travaillera avec des partenaires répertoriés par le module de la nutrition en collaboration avec la division du Ministère de la santé et de la population chargée de la santé des enfants. Le PAM œuvre activement au sein du module de la nutrition et contribue aux activités du groupe de travail chargé de la gestion de la malnutrition aiguë, entre autres. Dans le cadre de l'IPSR 200875, le PAM s'appuiera sur ces partenariats et renforcera la planification effectuée conjointement avec l'UNICEF.

60. Afin de réduire les risques au minimum, le PAM évalue la performance de tous les partenaires à la lumière d'un ensemble d'indicateurs de performance clés, et il organise périodiquement à l'intention des partenaires existants et potentiels des stages de remise à niveau consacrés à l'établissement de rapports, à la programmation en matière de nutrition, à la manutention des vivres et à la gestion.

Articles non alimentaires

61. Des articles non alimentaires seront fournis aux personnes vivant en zone isolée. Guidé par le principe de "reconstruire en mieux", le PAM utilisera des matériaux et des plans de qualité pour réaliser des équipements durables. Certains coûts supplémentaires afférents aux transferts alimentaires et monétaires pourraient être encourus dans les zones reculées.

Achats

62. En collaboration avec le Département de la technologie alimentaire et du contrôle de la qualité, le PAM appliquera les procédures d'achat standard pour garantir la qualité des vivres et il augmentera ses achats locaux en vue de réduire les risques découlant notamment de longs délais de livraison et de longues périodes de stockage, des perturbations des marchés et des coûts de logistique élevés. Les achats locaux facilitent le suivi direct de la qualité des produits alimentaires du fait qu'il est possible d'effectuer des inspections avant l'attribution des contrats. En fonction de la disponibilité du financement, on s'efforcera de procéder aux achats de manière à exploiter les baisses saisonnières de prix et à éviter les périodes de mousson.

Logistique

63. Les produits alimentaires achetés à l'international seront déchargés au port de Kolkata. Après leur acheminement à la plate-forme du PAM à Bharatpur, les vivres seront livrés aux points de distribution par camion; on utilisera des mules et les services de porteurs pour atteindre les zones reculées, en faisant appel à des transporteurs sous contrat. Les coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention sont élevés en raison du mauvais état des routes. Le PAM suivra les coûts et les marchés, et renforcera les contrôles de la chaîne d'approvisionnement une fois que le Système d'appui à la gestion logistique sera en place.

64. Le PAM s'appuiera sur le projet relatif à l'accès aux zones reculées mis en œuvre au titre de l'opération spéciale 200848 pour livrer des vivres et des fournitures dans des endroits habituellement inaccessibles; les livraisons de vivres seront organisées en priorité pendant les périodes de soudure, lorsque les routes desservant ces zones sont ouvertes.

Modalités de transfert

65. Les évaluations de marché et les études sectorielles dégageront les éléments sur lesquels reposera le choix des modalités de transfert. Selon les estimations, les espèces représenteront 50 pour cent des transferts en 2016 et 80 pour cent en 2017 et 2018. Des analyses de marché et du rapport coût-efficacité éclaireront le choix des banques ou des fournisseurs de services de téléphonie mobile chargés des transferts monétaires aux bénéficiaires. Le PAM utilisera aussi la base de connaissances des partenaires et des donateurs pour éclairer l'utilisation d'autres mécanismes de distribution.

SUIVI DE LA PERFORMANCE

66. Une méthode mixte sera adoptée pour mesurer la performance dans le contexte de l'IPSR 200875. Les études de référence et de suivi des effets directs seront confiées à un institut de recherche local sélectionné sur concours, et le PAM déploiera des contrôleurs de programmes locaux chargés de rendre compte de la qualité et de la ponctualité de l'assistance qu'il fournit.

67. L'équipe népalaise chargée du suivi et de l'évaluation supervisera les transferts et les activités de création d'actifs au moyen d'un système de notification électronique, et assurera le suivi post-distribution et les enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires. Le suivi sera effectué à quatre niveaux: i) par le personnel des bureaux auxiliaires du PAM, sur le terrain; ii) par les comités d'utilisateurs établis par les communautés pour gérer les projets de création d'actifs; iii) par les comités de développement des districts qui supervisent la mise en œuvre dans sa globalité; et iv) par des sociétés d'ingénierie indépendantes qui contrôlent la qualité des travaux.

68. Les partenaires coopérants assureront la supervision des transferts monétaires au niveau des communautés. Les contrôleurs des programmes du PAM superviseront la performance des partenaires et assureront la qualité en procédant à des vérifications sur le terrain. L'utilisation du système SCOPE maximisera la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle concernant les transferts de vivres et les transferts de type monétaire. Une évaluation externe finale contribuera à l'examen des approches de la réduction des risques de catastrophe et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle adoptées par le PAM au Népal.
69. Les questions concernant la problématique hommes-femmes et la protection humanitaire seront intégrées au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à l'établissement des rapports conformément à la politique du PAM relative à la problématique hommes-femmes. Le bureau de pays utilisera la ligne *Namaste WFP* pour compléter les données rassemblées sur le terrain.

GESTION DES RISQUES

70. Les principaux risques tiennent aux facteurs suivants: i) manque de ressources; ii) instabilité politique; et iii) accroissement sensible des besoins résultant de catastrophes naturelles. S'agissant des risques liés aux transferts monétaires, comme l'inflation, la réduction des disponibilités de produits alimentaires et les changements touchant l'accès aux marchés, l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité permettront de les atténuer, et les programmes seront adaptés au besoin.
71. Le risque de déficit de financement sera atténué grâce à la communication avec les donateurs et le Gouvernement. Le PAM continuera d'attirer l'attention sur les ressources qui lui sont nécessaires pour répondre aux besoins immédiats et renforcer la résilience sur le long terme.
72. Le PAM suivra l'évolution de la situation politique et ses effets sur la sécurité. Si la sécurité de ses agents est menacée, il transférera son personnel dans des zones sécurisées.
73. Grâce à l'appui continu apporté au Gouvernement et au NeKSAP, toute détérioration de la sécurité alimentaire est rapidement détectée. Le PAM poursuivra ses activités de préparation aux catastrophes liée à la logistique avec le Gouvernement dans le cadre d'une opération spéciale.

Gestion des risques liés à la sécurité

74. Le bureau de pays dispose d'un agent de sécurité chargé d'assurer la liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, et les normes minimales de sécurité opérationnelle ainsi que les normes minimales de sécurité des télécommunications sont respectées. Des capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise sont en place.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DE L'INTERVENTION			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires			
Céréales	8 843	4 329 789	
Légumes secs	1 328	1 321 384	
Huile et matières grasses	554	684 767	
Aliments composés et mélanges	768	3 200 710	
Total, produits alimentaires	11 493	9 536 650	
Transport extérieur		1 015 067	
Transport terrestre, entreposage et manutention		3 533 232	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		3 835 212	
Produits alimentaires et coûts connexes¹		17 920 161	17 920 161
Transferts de type monétaire		19 683 335	
Coûts connexes		9 268 334	
Transferts de type monétaire et coûts connexes		28 951 669	28 951 669
Développement et augmentation des capacités		524 921	524 921
Coûts opérationnels directs			47 396 751
Coûts d'appui directs ² (voir l'annexe I-B)			11 289 264
Total des coûts directs du projet			58 686 015
Coûts d'appui indirects (7 pour cent) ³			4 108 021
COÛT TOTAL POUR LE PAM			62 794 036

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)	
Dépenses de personnel et frais connexes	
Administrateurs	4 131 178
Agents des services généraux	2 071 086
Total partiel	6 202 264
Dépenses de fonctionnement et autres	
Dépenses d'équipement	314 000
Sécurité	612 000
Voyages et transports	1 492 000
Études préalables, évaluations et suivi ¹	465 000
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	11 289 264

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Résultats transversaux		
<p>Problématique hommes-femmes Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes</p>	<p>Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet</p> <p>Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises conjointement par les femmes et les hommes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les femmes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les hommes</p>	<p>Dans certains ménages, les femmes jouent un rôle moteur.</p> <p>Les femmes sont en mesure d'occuper des postes de responsabilité au sein des communautés.</p>
<p>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p>	<p>Aucune atteinte majeure à la sécurité ne se produit à l'intérieur des camps ni en dehors.</p> <p>Des sessions d'orientation seront organisées pour tous les bénéficiaires avant le lancement de l'IPSR.</p>
<p>Partenariats Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats</p>	<p>Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires</p> <p>Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement)</p> <p>Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires</p>	<p>Les organisations partenaires sont disposées à fournir d'importants intrants.</p> <p>Les partenaires coopérants allouent des fonds pour financer des activités complémentaires.</p>

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectif stratégique 2: Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence		
<p>Effet direct 2.1 Obtention ou maintien pendant la période couverte par l'assistance d'une consommation alimentaire adéquate parmi les ménages ciblés</p>	<p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire acceptable</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire acceptable</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de diversité alimentaire</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme)</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme)</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p>	<p>Aucune rupture importante de la filière d'approvisionnement ne se produit.</p> <p>L'accès aux marchés n'est pas entravé.</p>
<p>Effet direct 2.2 Amélioration de l'accès aux avoirs et aux services de base, y compris les infrastructures communautaires et commerciales</p>	<p>Score relatif aux avoirs des communautés: pourcentage de communautés ayant un score en hausse</p>	<p>Les communautés sont désireuses de participer à la remise en état des actifs.</p>



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Effet direct 2.3 Stabilisation ou réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire</p>	<p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %)</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p>	<p>Les aliments sont consommés et non pas partagés ni échangés contre d'autres produits de base.</p> <p>Les activités de conseil et d'éducation menées avec l'appui des partenaires permettent de s'attaquer aux facteurs non alimentaires de la malnutrition.</p> <p>Il ne se produit aucune redistribution importante des rations de supplémentation.</p>
<p>Produit 2.1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p> <p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p>	
<p>Produit 2.2 Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés</p>	<p>Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés, par type et unité de mesure</p>	
<p>Produit 2.3 Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p>	<p>Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> <p>Proportion d'aidants familiaux ciblés (hommes et femmes) ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM</p>	



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 2.4 Conseils sur les politiques et appui technique fournis en vue d'améliorer la gestion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'alimentation scolaire</p>	<p>Nombre d'agents publics formés par le PAM dans les domaines de la conception et de l'exécution de programmes nutritionnels et d'autres domaines en rapport avec la nutrition (techniques, stratégies, gestion), par sexe et type de formation</p> <p>Nombre de rapports de suivi/surveillance sur la sécurité alimentaire et la nutrition établis avec l'aide du PAM</p> <p>Nombre d'homologues gouvernementaux formés à la collecte et à l'analyse des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	
Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels		
<p>Effet direct 3.1 Renforcement de la résilience et réduction des risques de catastrophe et de choc auxquels sont exposés les communautés et les ménages ciblés en situation d'insécurité alimentaire, résultant notamment de l'amélioration de l'accès aux avoirs nécessaires à la subsistance</p>	<p>Score relatif aux avoirs des communautés: pourcentage de communautés ayant un score en hausse</p> <p>Indice des stratégies de survie (épuisement des avoirs): pourcentage de ménages dirigés par un homme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Score de diversité alimentaire</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme)</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme)</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire acceptable</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire acceptable</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p>	<p>Les communautés sont désireuses de participer à la remise en état des actifs.</p>

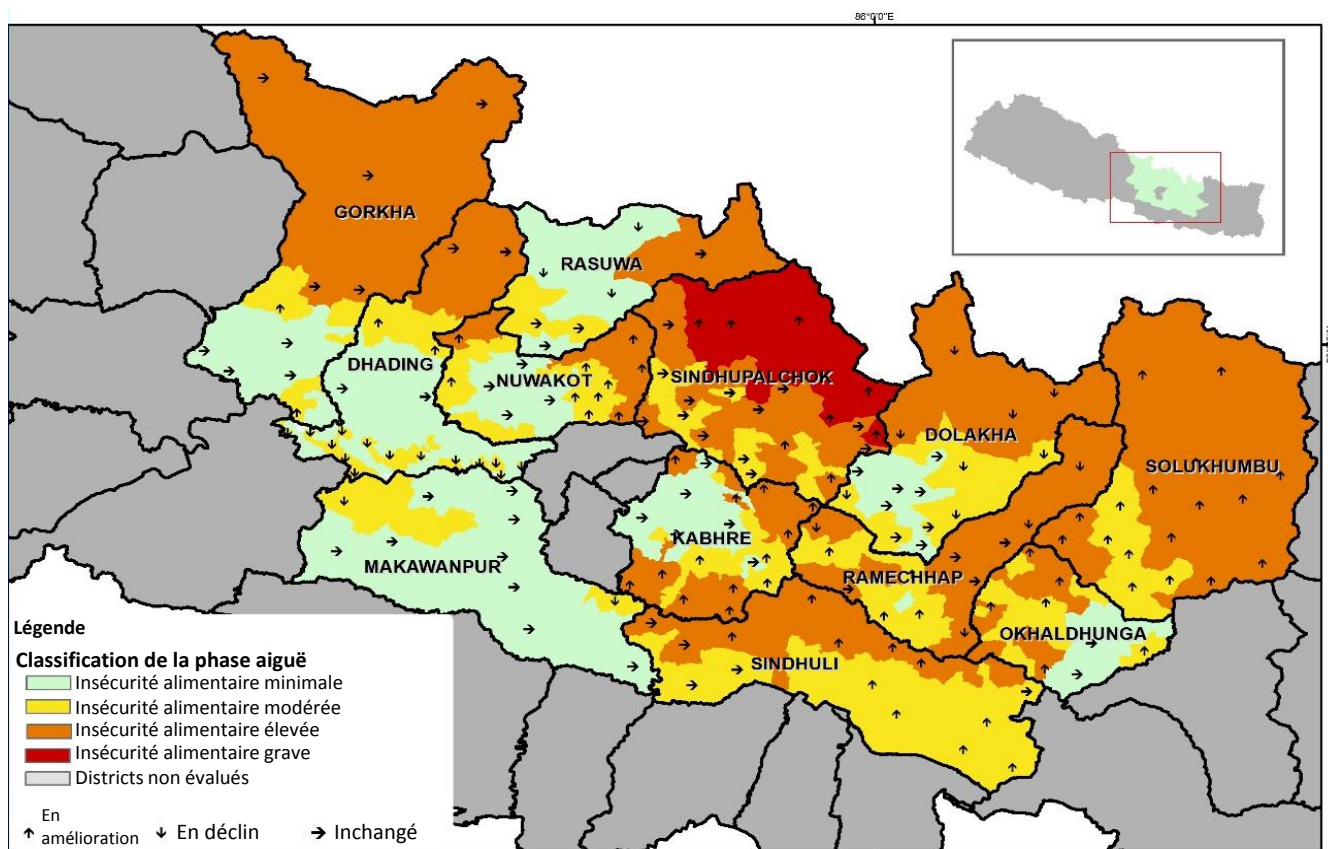


ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
	<p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Indice des stratégies de survie (épuisement des avoirs): pourcentage de ménages dirigés par une femme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p>	
<p>Effet direct 3.2 Renforcement de la capacité des pays, des communautés et des institutions en matière de réduction des risques</p>	<p>Proportion des communautés ciblées dont la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques s'est améliorée avec l'appui du PAM</p> <p>Indice de capacité nationale</p>	<p>Les communautés sont désireuses de participer à la remise en état des actifs.</p>
<p>Produit 3.1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p> <p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p>	
<p>Produit 3.2 Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés</p>	<p>Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés, par type et unité de mesure</p>	

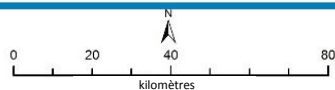
ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 3.3 Capacités humaines atténuant les risques de catastrophe et de choc développées</p>	<p>Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type</p>	
<p>Produit 3.4 Systèmes nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition renforcés</p>	<p>Nombre de rapports de suivi/surveillance sur la sécurité alimentaire et la nutrition établis avec l'aide du PAM</p>	

ANNEXE III

Situation en matière de sécurité alimentaire dans les zones du Népal touchées par le séisme (juillet 2015)



Date de création:
 25 août 2015
 Personne à contacter:
 man.kshetri@wfp.org
 Site Web: www.wfp.org



Source des données:
 NeKSAP, PAM/McAD, GoN. 2015

Juillet 2015

Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

3A	Assistance alimentaire pour la création d'actifs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
NeKSAP	Système népalais de suivi de la sécurité alimentaire
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance